

**Annexe III**  
**Règlement d'examen**

Mention complémentaire pâtisserie glacerie chocolaterie confiserie spécialisées			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités*, formation professionnelle continue dans un établissement public		Autres candidats	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E 1</b> : Pratique professionnelle ; arts appliqués	<b>U 1</b>	<b>10</b>	C.C.F.		ponctuel pratique et écrit	4 h.30
<b>E 2</b> : Étude d'une (ou de) situation(s) professionnelle(s)	<b>U 2</b>	<b>4</b>	ponctuel écrit	1 h. 30	ponctuel écrit	1 h. 30
<b>E 3</b> : Évaluation des activités en milieu professionnel	<b>U 3</b>	<b>3</b>	C.C.F.		ponctuel oral	30 min.

C.C.F. : contrôle en cours de formation.

\* L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, brevet professionnel et brevet de technicien supérieur (B.O.E.N. du 8-6-95).